

Société de gestion : Entrepreneur Venture Gestion – 33 rue de Miromesnil – 75008 PARIS – Tél. 01 58 18 61 80 – Fax : 01 58 18 61 89
Dépositaire : RBC Dexia Investor Services Bank France SA – 105 rue Réaumur – 75002 PARIS

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné (e)

M. Mme Melle M. et/ou Mme NOM

Nom de jeune fille

Prénom(s)

Adresse

Code postal Ville

Né(e) le Lieu

Téléphone Email

certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

Je déclare adhérer au FIP ENTREPRENEURS EST et, en application de l'article L 214.24 du Code Monétaire et Financier et à son règlement, et à la brochure de présentation, la notice d'information du FIP ENTREPRENEUR EST qui m'ont été remises et dont j'ai pris connaissance.

Je déclare avoir reçu d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du FIP ENTREPRENEUR EST. Aussi, je déclare avoir été informé des risques que peut comporter le FIP (et en particulier le risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi) que je ne pourrai demander le rachat des parts FIP avant l'expiration d'une durée de 8 ans à compter de la fin de la date des souscriptions.

En conséquence, je déclare connaître les caractéristiques du FIP, en comprendre les risques de perte en capital, être financièrement en mesure d'y faire face, et que ce produit financier répond à mes objectifs d'investissement (notamment de défiscalisation).

Je déclare souscrire à :

Nombre de parts souscrites d'une valeur nominale de 1000 €	Répartition IR/ISF	Droit d'entrée : <input type="text"/> %	Montant total de la souscription (1) + (2)
..... × 1000 € Soit : € (1)	ISF (60 % max.) : (A) IR (40 % min.) : (B)	Soit : € (2)	Soit : €

Je décide, compte tenu de l'engagement de la société gestionnaire du FIP ENTREPRENEURS EST d'investir 60% dans des sociétés éligibles, d'affecter dans la limite de 60% maximum de mon versement total (1), hors droits d'entrée, plafonné à 40 000 Euros, la somme deEuros (A), à l'ISF dans le cadre de l'article 885-0 V bis du Code Général des Impôts, en vue d'une réduction d'ISF à hauteur de 50 % de cette somme, si je remplis les conditions. Le solde du versement (B) pourra être affecté en vue d'une réduction au titre de l'IRPP dans le cadre de l'article art. 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts, égale à 25 %, dans la limite annuelle de 3 000 € pour un célibataire et 6 000 € pour un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune. L'attestation fiscale délivrée par la société de gestion ou le dépositaire sera établie conformément à cette répartition. J'ai bien noté que le bénéfice des réductions ISF prévues aux art 885-0V Bis et bis A ne peut donner lieu à une réduction supérieure à un montant de 50 000 € au titre de la même imposition.

Je décide (cocher une des deux cases ci-dessous) :

que mes parts A du FIP ENTREPRENEURS EST seront inscrites en Nominatif Pur auprès du dépositaire RBC Dexia Investor Services Bank France SA et je joins un chèque à l'ordre de « FIP ENTREPRENEURS EST » du montant indiqué ci-dessus (1)+(2)..

que mes parts A du FIP ENTREPRENEURS EST seront déposées sur mon compte titre à la banque (nom et ville)(RIB Titres à fournir ainsi que le code affilié conservateur).

La banque mentionnée ci-dessus fournira au souscripteur un justificatif d'inscription en compte.

Mode de règlement : par débit de mon compte à la banque (nom et ville)comme mentionné ci-dessous :

Code Bancaire	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Ce versement sera converti en parts A du FIP ENTREPRENEURS EST dès réception du règlement par le dépositaire du FIP.

Afin de bénéficier des avantages fiscaux spécifiques aux FIP, je déclare :

▪ m'engager conformément aux dispositions du Code Général des Impôts à conserver les parts A souscrites pendant une durée de 5 ans à compter de leur souscription. Ce délai court à compter de la date de la souscription jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant l'année de la souscription.

▪ avoir pris note que le bénéfice des exonérations et avantages fiscaux est également conditionné par le respect des deux conditions suivantes :

1. être fiscalement domicilié en France 2. ne pas détenir avec les membres de mon groupe familial, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts du FIP ENTREPRENEURS EST à aucun moment, ni détenir ou avoir détenu à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts du FIP plus de 25 % des droits dans les bénéfices de sociétés dont les titres figurent à l'actif du FIP.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et il est susceptible d'être modifié selon les dispositions légales et réglementaires.

Si j'ai fait l'objet d'un acte de démarchage par voie de porte à porte (dans les conditions définies à l'article L.341-1 alinéa 7 du Code Monétaire et financier), je reconnais avoir que j'ai bénéficié d'un délai de réflexion de 48 heures et que je n'ai souscrit le présent bulletin qu'à l'expiration de ce délai. Je reconnais avoir été informé ne pas disposer de faculté de rétractation en ce qui concerne la présente souscription.

Fait à :, le ___/___/___

Coordonnées (cachet et signature du conseiller)

Signature du souscripteur
(Précédée de la mention « Lu et approuvé. Bon pour souscription »)

Société de gestion : Entrepreneur Venture Gestion – 33 rue de Miromesnil – 75008 PARIS – Tél. 01 58 18 61 80 – Fax : 01 58 18 61 89
Dépositaire : RBC Dexia Investor Services Bank France SA – 105 rue Réaumur – 75002 PARIS

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné (e)

M. Mme Melle M. et/ou Mme NOM

Nom de jeune fille

Prénom(s)

Adresse

Code postal

Ville

Né(e) le

Lieu

Téléphone

Email

certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

Je déclare adhérer au FIP ENTREPRENEURS EST et, en application de l'article L 214.24 du Code Monétaire et Financier et à son règlement, et à la brochure de présentation, la notice d'information du FIP ENTREPRENEUR EST qui m'ont été remises et dont j'ai pris connaissance.

Je déclare avoir reçu d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du FIP ENTREPRENEUR EST. Aussi, je déclare avoir été informé des risques que peut comporter le FIP (et en particulier le risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi) que je ne pourrai demander le rachat des parts FIP avant l'expiration d'une durée de 8 ans à compter de la fin de la date des souscriptions.

En conséquence, je déclare connaître les caractéristiques du FIP, en comprendre les risques de perte en capital, être financièrement en mesure d'y faire face, et que ce produit financier répond à mes objectifs d'investissement (notamment de défiscalisation).

Je déclare souscrire à :

Nombre de parts souscrites d'une valeur nominale de 1000 €	Répartition IR/ISF	Droit d'entrée : <input type="text"/> %	Montant total de la souscription (1) + (2)
..... × 1000 € Soit : € (1)	ISF (60 % max.) : (A) IR (40 % min.) : (B)	Soit : € (2)	Soit : €

Je décide, compte tenu de l'engagement de la société gestionnaire du FIP ENTREPRENEURS EST d'investir 60% dans des sociétés éligibles, d'affecter dans la limite de 60% maximum de mon versement total (1), hors droits d'entrée, plafonné à 40 000 Euros, la somme deEuros (A), à l'ISF dans le cadre de l'article 885-0 V bis du Code Général des Impôts, en vue d'une réduction d'ISF à hauteur de 50 % de cette somme, si je remplis les conditions. Le solde du versement (B) pourra être affecté en vue d'une réduction au titre de l'IRPP dans le cadre de l'article art. 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts, égale à 25 %, dans la limite annuelle de 3 000 € pour un célibataire et 6 000 € pour un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune. L'attestation fiscale délivrée par la société de gestion ou le dépositaire sera établie conformément à cette répartition. J'ai bien noté que le bénéfice des réductions ISF prévues aux art 885-0V Bis et bis A ne peut donner lieu à une réduction supérieure à un montant de 50 000 € au titre de la même imposition.

Je décide (cocher une des deux cases ci-dessous) :

que mes parts A du FIP ENTREPRENEURS EST seront inscrites en Nominatif Pur auprès du dépositaire RBC Dexia Investor Services Bank France SA et je joins un chèque à l'ordre de « FIP ENTREPRENEURS EST » du montant indiqué ci-dessus (1)+(2)..

que mes parts A du FIP ENTREPRENEURS EST seront déposées sur mon compte titre à la banque (nom et ville)(RIB Titres à fournir ainsi que le code affilié conservateur).

La banque mentionnée ci-dessus fournira au souscripteur un justificatif d'inscription en compte.

Mode de règlement : par débit de mon compte à la banque (nom et ville).....comme mentionné ci-dessous :

Code Bancaire

Code Guichet

Numéro de compte

Clé RIB

Ce versement sera converti en parts A du FIP ENTREPRENEURS EST dès réception du règlement par le dépositaire du FIP.

Afin de bénéficier des avantages fiscaux spécifiques aux FIP, je déclare :

- m'engager conformément aux dispositions du Code Général des Impôts à conserver les parts A souscrites pendant une durée de 5 ans à compter de leur souscription. Ce délai court à compter de la date de la souscription jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant l'année de la souscription.
- avoir pris note que le bénéfice des exonérations et avantages fiscaux est également conditionné par le respect des deux conditions suivantes :
 - être fiscalement domicilié en France
 - ne pas détenir avec les membres de mon groupe familial, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts du FIP ENTREPRENEURS EST à aucun moment, ni détenir ou avoir détenue à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts du FIP plus de 25 % des droits dans les bénéfices de sociétés dont les titres figurent à l'actif du FIP.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et il est susceptible d'être modifié selon les dispositions légales et réglementaires.

Si j'ai fait l'objet d'un acte de démarchage par voie de porte à porte (dans les conditions définies à l'article L.341-1 alinéa 7 du Code Monétaire et financier), je reconnais avoir que j'ai bénéficié d'un délai de réflexion de 48 heures et que je n'ai souscrit le présent bulletin qu'à l'expiration de ce délai. Je reconnais avoir été informé ne pas disposer de faculté de rétractation en ce qui concerne la présente souscription.

Fait à :, le ___/___/___

Coordonnées (cachet et signature du conseiller)

Signature du souscripteur

(Précédée de la mention « Lu et approuvé. Bon pour souscription »)

Société de gestion : Entrepreneur Venture Gestion – 33 rue de Miromesnil – 75008 PARIS – Tél. 01 58 18 61 80 – Fax : 01 58 18 61 89
Dépositaire : RBC Dexia Investor Services Bank France SA – 105 rue Réaumur – 75002 PARIS

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné (e)

M. Mme Mlle M. et/ou Mme NOM

Nom de jeune fille

Prénom(s)

Adresse

Code postal Ville

Né(e) le Lieu

Téléphone Email

certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

Je déclare adhérer au FIP ENTREPRENEURS EST et, en application de l'article L 214.24 du Code Monétaire et Financier et à son règlement, et à la brochure de présentation, la notice d'information du FIP ENTREPRENEUR EST qui m'ont été remises et dont j'ai pris connaissance.

Je déclare avoir reçu d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du FIP ENTREPRENEUR EST. Aussi, je déclare avoir été informé des risques que peut comporter le FIP (et en particulier le risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi) que je ne pourrai demander le rachat des parts FIP avant l'expiration d'une durée de 8 ans à compter de la fin de la date des souscriptions.

En conséquence, je déclare connaître les caractéristiques du FIP, en comprendre les risques de perte en capital, être financièrement en mesure d'y faire face, et que ce produit financier répond à mes objectifs d'investissement (notamment de défiscalisation).

Je déclare souscrire à :

Nombre de parts souscrites d'une valeur nominale de 1000 €	Répartition IR/ISF	Droit d'entrée : <input type="text"/> %	Montant total de la souscription (1) + (2)
..... × 1000 € Soit : € (1)	ISF (60 % max.) : (A) IR (40 % min.) : (B)	Soit : € (2)	Soit : €

Je décide, compte tenu de l'engagement de la société gestionnaire du FIP ENTREPRENEURS EST d'investir 60% dans des sociétés éligibles, d'affecter dans la limite de 60% maximum de mon versement total (1), hors droits d'entrée, plafonné à 40 000 Euros, la somme deEuros (A), à l'ISF dans le cadre de l'article 885-0 V bis du Code Général des Impôts, en vue d'une réduction d'ISF à hauteur de 50 % de cette somme, si je remplis les conditions. Le solde du versement (B) pourra être affecté en vue d'une réduction au titre de l'IRPP dans le cadre de l'article art. 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts, égale à 25 %, dans la limite annuelle de 3 000 € pour un célibataire et 6 000 € pour un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune. L'attestation fiscale délivrée par la société de gestion ou le dépositaire sera établie conformément à cette répartition. J'ai bien noté que le bénéfice des réductions ISF prévues aux art 885-0V Bis et bis A ne peut donner lieu à une réduction supérieure à un montant de 50 000 € au titre de la même imposition.

Je décide (cocher une des deux cases ci-dessous) :

que mes parts A du FIP ENTREPRENEURS EST seront inscrites en Nominatif Pur auprès du dépositaire RBC Dexia Investor Services Bank France SA et je joins un chèque à l'ordre de « FIP ENTREPRENEURS EST » du montant indiqué ci-dessus (1)+(2)..

que mes parts A du FIP ENTREPRENEURS EST seront déposées sur mon compte titre à la banque (nom et ville)(RIB Titres à fournir ainsi que le code affilié conservateur).

La banque mentionnée ci-dessus fournira au souscripteur un justificatif d'inscription en compte.

Mode de règlement : par débit de mon compte à la banque (nom et ville).....comme mentionné ci-dessous :

Code Bancaire	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Ce versement sera converti en parts A du FIP ENTREPRENEURS EST dès réception du règlement par le dépositaire du FIP.

Afin de bénéficier des avantages fiscaux spécifiques aux FIP, je déclare :

- m'engager conformément aux dispositions du Code Général des Impôts à conserver les parts A souscrites pendant une durée de 5 ans à compter de leur souscription. Ce délai court à compter de la date de la souscription jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant l'année de la souscription.
- avoir pris note que le bénéfice des exonérations et avantages fiscaux est également conditionné par le respect des deux conditions suivantes :
 - être fiscalement domicilié en France
 - ne pas détenir avec les membres de mon groupe familial, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts du FIP ENTREPRENEURS EST à aucun moment, ni détenir ou avoir détenue à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts du FIP plus de 25 % des droits dans les bénéfices de sociétés dont les titres figurent à l'actif du FIP.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et il est susceptible d'être modifié selon les dispositions légales et réglementaires.

Si j'ai fait l'objet d'un acte de démarchage par voie de porte à porte (dans les conditions définies à l'article L.341-1 alinéa 7 du Code Monétaire et financier), je reconnais avoir que j'ai bénéficié d'un délai de réflexion de 48 heures et que je n'ai souscrit le présent bulletin qu'à l'expiration de ce délai. Je reconnais avoir été informé ne pas disposer de faculté de rétractation en ce qui concerne la présente souscription.

Fait à :, le ___/___/___

Coordonnées (cachet et signature du conseiller)

Signature du souscripteur
(Précédée de la mention « Lu et approuvé. Bon pour souscription »)

AVERTISSEMENTS

L'AMF attire l'attention des souscripteurs sur le fait que la délivrance de son agrément ne signifie pas que le produit présenté est éligible aux différents dispositifs fiscaux. L'éligibilité à ces dispositifs dépendra notamment du respect de certaines règles d'investissement au cours de la vie de ce produit, de la durée de détention ainsi que de la situation individuelle de chaque souscripteur.

L'Autorité des Marchés Financiers appelle l'attention des souscripteurs sur les risques qui s'attachent aux fonds d'investissement de proximité ("FIP").

Lors de votre investissement dans FIP ENTREPRENEURS EST (le "Fonds"), vous devez tenir compte des éléments suivants :

- Le Fonds va investir au moins 60 % des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 10 % dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40 % restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, tels que des actions ou des parts de fonds d'investissement.
- Afin que votre investissement dans le Fonds soit pris en compte dans le calcul de l'impôt de solidarité sur la fortune dont vous êtes éventuellement redevable, le Fonds va investir au moins 20% de son Actif Net dans le capital de sociétés exerçant leur activité ou juridiquement constituées depuis moins de cinq ans.
- Votre argent va être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur liquidative de vos parts sera déterminée par la Société de Gestion, selon la méthodologie décrite dans le règlement du Fonds (le "Règlement"), sous le contrôle du Dépositaire et du commissaire aux comptes du Fonds. Le calcul de cette valeur liquidative est délicat.
- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10 % et de 60 % précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de 2 exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins 5 ans.
- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal lié au seuil de 20 % précédemment évoqué, vous devrez respecter un certain nombre de condition dont la conservation de vos parts pendant au moins 5 ans.
- Cependant la durée optimale du placement n'est pas liée à ces contraintes fiscales du fait d'investissements du Fonds dans des sociétés régionales, souvent de petites tailles, dont le délai de maturation peut être plus long.
- Le rachat de vos parts par le Fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; elle peut donc ne pas être immédiate ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre investisseur, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

Le règlement du FIP ENTREPRENEURS EST est à la disponibilité des porteurs de parts sur demande auprès de la société de gestion.

Entrepreneur Venture Gestion
33 rue de Miromesnil 75008 PARIS – France
Tél. +33(0)1 58 18 61 80 – Fax +33 (0)1 58 18 61 89 – site internet : www.entrepreneurventure.com
Société Anonyme au capital de 292 500 Euros – RCS B 431 633 452 Paris – N° d'Agrément AMF GP-00-014